

# COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

## *EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE*

N°2022/0515 - Circulation alternée pour alimentation réseau ENEDIS sout. - La Bérangerie – RD 31 Agglo.

Le Maire de la Commune de Saint-Mars-du-Désert,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration de l'entreprise LUCITEA ATLANTIQUE en vue de réaliser une alimentation réseau ENEDIS sout. à « La Bérangerie », **à compter du 05 au 30 Septembre 2022 de 08h00 à 18h00.**

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux,

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** En raison des travaux « d'alimentation réseau ENEDIS sout. » à La Bérangerie, par l'entreprise LUCITEA ATLANTIQUE, **la circulation sera alternée par feux tricolores au droit du chantier à compter du 05 au 30 Septembre 2022 de 8h00 à 18h00.**

**Article 2 :** **La vitesse sera limitée à 30 km/h au niveau du chantier et le stationnement interdit.**

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation par l'entreprise LUCITEA ATLANTIQUE qui a en charge les travaux.

**Article 4 :** Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Nort sur Erdre, le Directeur Général des Services, la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché et publié aux lieux habituels de la Commune **et sur place.**

Fait et arrêté à ST MARS DU DESERT, le 30 Août 2022

Le Maire

  
**Barbara NOURRY**

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Saint-Mars-du-Désert, with the text 'ST MARS DU DESERT' and 'POLICE MUNICIPALE' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Barbara Nourry'. To the right of the signature, the name 'Barbara NOURRY' is printed in bold black capital letters.